

### 3 - CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE



Direction  
départementale  
de l'Équipement  
et de l'Agriculture des Landes

DRIRE  
AQUITAINE

#### Légende

- Zone grise G
- Zone rouge R
- Zone bleue Secteur B1
- Zone bleue Secteur B2
- Zone bleue Secteur B3
- Secteur d'expropriation

Tous les bâtiments situés en zone bleue font l'objet de prescriptions sur l'aléa suppression.

Date:  
Décembre 2009

Echelle : 1/2500

**PROJET**

